

«Le toubib» refait surface

Aziz El Jahidy serait à Montréal. Vient-il régler ses problème ou seulement narguer ses créanciers?

Triste comédie !

Il y a quelques jours de cela nous apprenions que Aziz El Jahidy, alias «Le toubib» (par référence au long métrage qu'il a réalisé ici (et pour lequel il a «oublié» de payer la majorité de ceux – techniciens et comédiens – qui l'ont aidé dans sa tâche.); était de retour à Montréal après plus d'un an et demi d'absence.

Naïvement, nous avons cru un moment qu'il revenait pour régler les problèmes qu'il avait laissés en suspend.

Mais très vite, il a fallu se rendre à l'évidence : terré dans une adresse soigneusement tenue secrète, notre «Toubib» ne se manifeste que par téléphone (avec numéro masqué, cela va de soi!) et encore, seulement pour couvrir d'invectives et de menaces tous ceux qui n'ont eu que le tort de lui réclamer leur dû ou de dévoiler ses turpitudes.

S'il n'est pas venu pour régler les ardoises qu'il a oublié en quittant le Québec, pourquoi El Jahidy est-il revenu? Y aurait-il un autre «tournage» en vue?

On ne devrait pas tarder à obtenir des réponses à ces questions. En attendant, voici un rappel des principaux faits et gestes qui ont fait la triste saga du «Toubib», tels qu'a pu les retracer notre collaboratrice Narjis El Bekkali.

Enquête sur l'affaire El Jahidy

Courant mai 2007, un acteur Québécois porte à l'attention de notre rédaction que M. Aziz El-Jahidi, réalisateur du long métrage «Le Toubib», a «arnaqué» un nombre important d'artisans Québécois et Marocains résidents à Montréal, ayant participé à cette production qui a commencé une année plus tôt, en juin 2006.

Notre comédien affirme que lorsqu'il a été engagé par M.El-Jahidi, ce dernier l'avait informé que le producteur de ce long métrage était la chaîne de télévision marocaine 2M. «Convaincu par la crédibilité internationalement reconnue à 2M, j'ai accepté de travailler d'abord et me faire payer ensuite» affirme notre acteur.

Il aurait assurément du être un peu plus méfiant; surtout lorsque El Jahidy lui a présenté – comme à tous les autres intervenants dans le film – des contrats les liants à une société de droit commercial québécois – Ciné-club Montréal inc. – et dans lesquels, il n'était à aucun moment fait mention de 2M!

Ces contrats, (dont plusieurs exemplaires nous ont été transmis en fac-similé); signés par El-Jahidi, et engageant donc sa seule responsabilité; stipulent de surcroît que comédiens et techniciens percevront leurs rémunérations en trois tranches : 20% payables à la fin de la première semaine de travail, 30% le dernier jour de travail, et 50% un mois après la fin du tournage.

En septembre 2006, trois après ce dernier délai, notre comédien découvre non seulement qu'il n'a même pas perçus la première tranche de son juste salaire, mais qu'en plus il n'est que l'un des 27 artistes et techniciens de la production et que, tous, attendent leurs dus, en totalité ou en partie. Incapable de retracer M.El-Jahidi qui a fermé sa société montréalaise et son courriel, notre comédien pris de panique, s'adresse alors à la

rédaction d' Atlas.Mtl.

Viens voir les comédiens...

Au long de notre enquête, il s'avérera que les gens du cinéma ne sont pas les seuls créanciers du «Toubib».

Le Restaurant Le Riyad qui avait mis sa salle et ses installations à la disposition de El Jahidy pour le tournage de certaines séquences du film – et qui a du parfois refuser sa propre clientèle pour satisfaire aux caprices du réalisateur – n'a rien facturé pour cela. En revanche, il attend toujours d'être payé pour un «repas d'affaires» pour quarante convives organisé sur la commande expresse de El Jahidy. Il attend également d'être payé pour les 35 repas quotidiens qu'il a fournis sur le plateau aux artistes, du 15 juin au 3 juillet, c'est-à-dire tout le long du tournage. À date, le restaurant continue ainsi d'attendre le paiement d'une dette de 1.888\$

Autre créancier en attente : Khalid El-Boustani, le deuxième assistant réalisateur. C'est lui qui a recruté quasiment toute l'équipe du tournage, faisant notamment appel à ses camarades de promotion en audiovisuel. Outre ses relations, M.El-Boustani a avancé de l'argent cash à El Jahidy. Comment s'est-il laissé convaincre? «El Jahidy m'a affirmé que 2M allait faire parvenir une avance sur fonds de production de 100 000 \$; mais que des procédures administratives retardaient l'arrivée des fonds alors que le tournage ne pouvait être retardé parce que sinon, cela engendrerait des coûts insupportables». Khalid El Boustani engage donc des dépenses à mêmes son propre argent. Mieux encore, il prête même de l'argent à El Jahidy. Il attend toujours d'être remboursé, comme il attend sa rémunération de second assistant réalisateur...

Plaintes auprès de 2M
En mai 2007, après plus d'un an

d'attente, Patricia Gagnon, monteur, et Christophe Pommies, chef éclairagiste, envoient des copies de factures impayées à M. Mustapha Bénali, Directeur général de 2M. pour un total de 5.845,07\$. Leur démarche est dictée par le fait disent-ils, qu'à leur connaissance «2M a versé la totalité des fonds consacré par elle à la production du film; qu'ainsi El-Jahidi a 134.000\$, mais que leurs factures restent impayées»...

En juin c'est M. Michel Saint-Martin, directeur de Photo dans le film, qui s'adresse à M. Bénali pour l'informer que «les artisans de la production sont partiellement ou totalement non-rémunérés pour leur travail un an après la production» et que «M. Tazi, alors Directeur de la Production à 2M, n'a jamais donné suite aux multiples réclamations qui lui ont été envoyées à ce sujet».

Le 2 août Michel Saint Martin adresse un nouveau courriel à M.Bénali dans lequel il exprime sa déception «d'apprendre que le tournage du film s'est poursuivi au Maroc et que la diffusion du film sur la chaîne 2M est déjà programmée alors que les créanciers montréalais ne sont pas encore payés». Le 4 août, M. Bénali répond à ce second courriel en exonérant 2M de toute responsabilité. M. Bénali explique que «seules les parties contractantes sont engagées et qu'à sa connaissance seule la société Maya Film, Société à responsabilité limitée basée à Casablanca et gérée par M. Ismail Mohamed est seule en affaire avec 2M, aux termes d'un contrat signé à Casablanca le 15 juin 2006, aux fins de réalisation d'un long métrage intitulé «Le Toubib». Selon les termes de ce contrat, écrit M. Benali, la société Maya Film, S.A.R.L est le véritable employeur et donc interlocuteur, des techniciens, artistes interprètes et exécutants et, de manière générale, intervenants dans le téléfilm.



Pour toutes demande, réclamation ou action, recommande donc M. Benali, il faut s'adresser à la société Maya Films.

«Néanmoins, mu par le souci de préserver l'image du Maroc, le service juridique de 2M examine toutes les possibilités pour dédommager tous les intervenants qui auraient été lésés par le réalisateur ou par le producteur exécutif dans cette opération.» conclut M. Benali.

La surprise du chef

Le rôle de Maya film, tel que défini et précisé par le patron de 2M est la surprise du Chef! Jamais en effet, cette entreprise n'a été mentionnée, par écrit ou oralement, pendant toute la durée de la saga du «Toubib». Maya Film existe vraiment; c'est une entreprise sérieuse et crédible. Mais son rôle, ou le rôle que lui aura fait jouer El Jahidy dans cette triste affaire reste à clarifier. Serait un autre coupe-feu – un de plus – entre El Jahidy et ses créanciers? Vraisemblablement oui.

Et c'est par ce qu'il semble en avoir placés beaucoup sur son chemin, que El Jahidy peut se permettre aujourd'hui de se dire innocent; parfois aussi de se présenter en victime, dans une affaire dont l'«épilogue se fait malheureusement encore attendre.

Narjis El Bekkali

Conseils avisés

Mohamed Maghraoui (medactormaroc@yahoo.fr) nous fait parvenir au sujet de l'affaire «Le toubib» les conseils suivants, à transmettre aux personnes lésées >>

«Permettez moi, en tant que professionnel ayant une certaine expérience de le domaine, de soumettre quelques conseils aux

intéressés dans l'affaire El jahidy.

Si ces artistes détiennent des contrats ils peuvent toujours s'adresser à 2M directement pour recouvrer leurs droits

Ils peuvent également s'adresser au CCM pour faire appuyer leurs demandes. Cette démarche aura notamment pour résultat

que celui qui a négligé de les payer ne pourra plus exercer son métier tant qu'il n'aura pas honoré ses dettes.

Ils peuvent enfin adresser une demande de recouvrement à Hassan Nafali membre du syndicat national des professionnels, et président de la coalition des arts.»

Votez pour le film les jumelles

du réalisateur Mustapha Touil, déjà parvenu en huitième de finale du Métissé Serré de RCI

Chaque année, Radio Canada International organise via son site www.rcinet.ca, une compétition intitulée Métissé Serré, dans laquelle les internautes doivent voter pour un film mis en compétition en lui octroyant une à cinq étoiles.

Au titre de la compétition 2007, Métissé Serré en est à la ronde des huitième de finale, au titre de laquelle on votera du 24 au 30 septembre prochains.

La nouveauté 2007, c'est qu'un réalisateur

marocain, M. Mustapha Touil, est en ronde de huitième de finale, avec un film intitulé Les jumelles. (qu'on peut voir sur rcinet.ca depuis le 17 septembre dernier).

La règle du jeu veut qu'on ne vote qu'une fois par ronde et par film. Alors voter et passez le mot à vos amis pour faire passer Les Jumelles en quart de finale.

Ce faisant vous aurez encouragé un réalisateur marocain, mais vous aurez aussi doublé vos chances de gagner les prix réservés aux internautes votants et qui peuvent atteindre une valeur de 1500\$